



Football Club du Bassin d'Arcachon

**CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET FINANCIÈRE
du 12 Décembre 2025**

(ou du 26 Décembre 2025 si le quorum n'était pas atteint)

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

Fait à Arcachon,
Le 22 Novembre 2025

Monsieur, Madame,

Le conseil a décidé de procéder à la convocation et à la tenue de l'assemblée générale ordinaire et financière du FCBA.

Cette assemblée générale se tiendra le **12 Décembre 2025 à 18h**, au siège de l'association, à l'adresse suivante : **STADE JEAN BROUSSE - Boulevard Mestrezat - 33120 ARCACHON**. Elle aura pour objectif de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption du Procès-verbal du 4 Décembre 2025 (bilan comptable au 30/06/2025)
- Adoption du bilan et des comptes de résultats 2024/2025
- Adoption des compte-rendus (moral et sportif) saison 2024/2025
- Adoption du rapport du commissaire au compte
- Adoption du budget prévisionnel 2025/2026
- Intervention des élus
- Questions diverses. *Seules les questions ayant une relation avec l'ordre du jour seront traitées.*

Nous vous rappelons que la diffusion publique de documents appartenant à l'association est strictement interdite sur les réseaux sociaux ou autres, et passible de sanctions.

Vous pouvez obtenir toutes les informations sur la tenue de votre assemblée générale financière sur le site officiel du club. Les documents : rapport moral, financier et bilans seront consultables sur rendez-vous au club house du stade Chante Cigale. Vous pouvez contacter notre secrétaire, M^{me} HAUCHERE, par mail : stephanie.hauchere@fcb-arcachon.fr

Si vous ne pouvez pas participer personnellement à cette réunion, vous pourrez vous y faire représenter par un autre membre de l'association. A cet effet, vous trouverez également ci-joint un formulaire de pouvoir. Celui-ci devra être complété et signé avant d'être remis à votre mandataire.

Vous devrez vous munir de votre pièce d'identité pour voter.

Attention, seuls les membres à jour de leur cotisation et ayant plus de seize ans le jour de l'assemblée peuvent voter.

Dans l'hypothèse où le quorum nécessaire à l'assemblée générale ne pourrait être atteint, une seconde assemblée générale sera convoquée avec le même ordre du jour et sous la même forme le vendredi 26 Décembre 2025 à 18h à l'adresse suivante STADE JEAN BROUSSE – Boulevard Mestrezat – 33120 ARCACHON.

Nous comptons sur votre présence.

Très cordialement,

Le comité de Direction

FOOTBALL CLUB DU BASSIN D'ARCACHON
PROCURATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET FINANCIÈRE
DU 12 DECEMBRE 2025 ou du 26 DECEMBRE 2025 si le quorum n'est pas atteint



Je soussigné(e) :
Prénom et Nom du mandant :

Donne procuration à :
Identité et qualité du mandataire :

pour me représenter et voter en mes lieux et place à l'assemblée générale ordinaire et financière de l'association FC Bassin d'Arcachon qui se réunira le 12 décembre 2025 ou éventuellement le 26 décembre 2025 à l'adresse suivante : STADE JEAN BROUSSE – Boulevard Mestrezat - 33120 ARCACHON selon l'ordre du jour figurant dans la convocation établie.

Fait à le,

Signature du membre mandant
(précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir")

Signature du membre mandataire
(précédée de la mention manuscrite "Bon pour acceptation de pouvoir »)

FOOTBALL CLUB DU BASSIN D'ARCACHON
PROCURATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET FINANCIÈRE
DU 12 DECEMBRE 2025 ou du 26 DECEMBRE 2025 si le quorum n'est pas atteint



Je soussigné(e) :
Prénom et Nom du mandant :

Donne procuration à :
Identité et qualité du mandataire :

pour me représenter et voter en mes lieux et place à l'assemblée générale ordinaire et financière de l'association FC Bassin d'Arcachon qui se réunira le 12 décembre 2025 ou éventuellement le 26 décembre 2025 à l'adresse suivante : STADE JEAN BROUSSE – Boulevard Mestrezat - 33120 ARCACHON selon l'ordre du jour figurant dans la convocation établie.

Fait à le,

Signature du membre mandant
(précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir")

Signature du membre mandataire
(précédée de la mention manuscrite "Bon pour acceptation de pouvoir »)